

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 9 janvier 2017, à 20 heures.

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marcel Caron.

Présences :

Absences :

M^{mes} Louisa Gobeil
Denise Mercier

MM Jacques Chabot
Fernand Filion
Allan Fortier
Ghislain Godbout
Jeannot Goulet

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 20 heures et 05 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° 17-01-001

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Supprimer le point suivant :

9.1. Approbation du montant ajusté à la hausse de la soumission de l'entreprise *Galarneau Entrepreneur Inc* pour les travaux de prolongement du réseau;

Ajouter les points suivants :

5.5. *Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Abitibi-Ouest et Nord du Québec – Demande de contribution financière au 20^e Téléthon régional;*

10.7. Autoriser la MRC à procéder à des appels d'offres;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE;
3. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
 - 5.1. Loisirs et sports Abitibi-Témiscamingue – Invitation à une consultation publique sur la sécurité routière, la sécurité des piétons et des cyclistes;
 - 5.2. Demande de remplacement d'une boîte aux lettres brisée par la déneigeuse;

- 5.3. FQM – Mobilisation relativement au dossier du bois de sciage quant à l'imposition de droits compensatoires par les États-Unis;
- 5.4. SALTARELLO / Artistes Palmarollois – Demande de contribution financière;
- 5.5. *Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord du Québec* – Demande de contribution financière au 20^e Téléthon régional;
6. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
7. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
8. PAROLE AU PUBLIC;
9. HYGIÈNE DU MILIEU; *aucun dossier*
10. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 10.1. Abrogation de la résolution n° 16-11-345;
 - 10.2. OMH – Approbation de la révision budgétaire 2016 du 3 octobre 2016
 - 10.3. OMH – Approbation de la révision budgétaire 2016 du 5 décembre 2016;
 - 10.4. OMH – Approbation du budget 2017;
 - 10.5. *Maison des jeunes* de La Sarre / Comité Jeunesse en milieu rural – Demande de soutien financier;
 - 10.6. EMPLOYÉS;
 - 10.6.1. Embauche d'un brigadier suppléant;
 - 10.6.2. Embauche d'un concierge pour le Centre municipal;
 - 10.7. Autoriser la MRC à procéder à des appels d'offres;
 - 10.8. Autorisation pour l'obtention des clés des bâtiments municipaux;
11. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
12. SUJETS DIVERS (VARIA);
13. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

→ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Résolution n° 17-01-002

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

→ **DEPOT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

Société d'Histoire et de Généalogie de Ste-Germaine Boulé Inc. – Lettre de remerciements

Lettre de remerciements pour avoir permis à la Société l'accès à la consultation de nos livres de minutes de 1926 à 1954. Les recherches effectuées leur ont permis de

mieux connaître l'histoire de la vie municipale qui a marqué les débuts de la municipalité de Ste-Germaine Boulé.

Ministère des Transports du Québec – PAERRL

Avis du ministère d'une série de mesures d'allégement relativement à son processus de reddition de comptes dans le cadre du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* (PAERRL).

Journal Le Pont de Palmarolle – Lettre de remerciements

L'équipe du Journal Le Pont de Palmarolle remercie les membres du conseil de leur avoir accordé un soutien financier à l'occasion de leur mise en nomination au Gala Excell'Or 2016.

Corporation du Transport public adapté – Statistiques

Transmission d'un document de statistiques d'utilisation du transport public adapté pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016 pour la municipalité.

Cabinet du directeur général de la Sûreté du Québec – Réception de correspondance

La directrice, Mme Liette Abel-Normandin, accuse réception des résolutions 16-12-365, 16-12-366 et 16-12-367 concernant les effectifs policiers, la facturation ainsi que l'appui à la FQM.

Ligue de hockey social vétérans Palmarolle – Avis d'un nouveau responsable

Avis afin de nous informer de la nouvelle personne responsable pour les demandes concernant le projet d'agrandissement de la chambre des vétérans à l'aréna Rogatien-Vachon.

→ **DEPOT DE CORRESPONDANCE**

Les communiqués et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

→ **DEMANDES ET AUTORISATIONS**

Résolution n° 17-01-003

Loisirs et sports Abitibi-Témiscamingue – Invitation à une consultation publique sur la sécurité routière, la sécurité des piétons et des cyclistes

Attendu que la SAAQ et le *ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* ont annoncé récemment des consultations publiques sur le thème de la sécurité routière qui se tiendront dès le 9 janvier 2017, en ligne et dans plusieurs villes, dont une à Val-d'Or le 6 février 2017;

Attendu que cette consultation permettra de faire appel aux citoyens, groupes et associations pour échanger sur les enjeux de sécurité routière et sera l'occasion de faire valoir vos idées qui pourraient contribuer à améliorer le bilan routier et la sécurité des piétons et des cyclistes en particulier;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le conseiller Jacques Chabot à assister à la consultation publique sur le thème de la sécurité routière qui se tiendra le 6 février

2017 à Val-d'Or. Les frais de déplacements et de repas seront remboursés selon le *Guide des employés de la municipalité de Palmarolle*.

Résolution n° 17-01-004

Demande de remplacement d'une boîte aux lettres brisée par la déneigeuse

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal mandate le contremaître des travaux publics, monsieur Yvan Harvey, afin de vérifier l'emplacement de la boîte aux lettres du 1169, 8^e et 9^e Rang Est à Palmarolle, à savoir si l'emplacement respecte la réglementation municipale;

Que le conseil municipal statue que la décision pour un dédommagement sera prise ultérieurement, selon les conditions suivantes :

- Après rapport de vérification, si l'emplacement de la boîte aux lettres est conforme et respecte la réglementation municipale, le citoyen sera dédommagé en fonction de la valeur actuelle de ladite boîte aux lettres;
- Après rapport de vérification, si l'emplacement de la boîte aux lettres n'est pas conforme et ne respecte pas la réglementation municipale, le citoyen ne sera pas dédommagé.

Résolution n° 17-01-005

FQM – Mobilisation relativement au dossier du bois de sciage quant à l'imposition de droits compensatoires par les États-Unis

Attendu que la *Fédération québécoise des Municipalités* (FQM) a été interpellée par le gouvernement du Québec relativement au dossier du bois de sciage et plus particulièrement quant à l'imposition de droits compensatoires par les États-Unis au Canada;

Attendu qu' il est extrêmement urgent que les municipalités membres de la FQM se mobilisent et transmettent une lettre aux ministres fédéraux pour s'assurer que les droits qui pourraient être imposés ne le soient pas au détriment du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la transmission d'une lettre au ministre fédéral des *Ressources naturelles*, à la ministre fédérale du *Commerce international*, au *ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs*, à la *ministre de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation* et à notre député fédéral local, afin d'assurer le succès de cette opération.

Résolution n° 17-01-006

SALTARELLO / Artistes Palmarollois – Demande de contribution financière

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise une commandite au groupe de musiciens Palmarollois, SALTARELLO, sous forme de prêt de la grande salle du Centre municipal, pour leur permettre de se faire connaître à Palmarolle par un spectacle-bénéfice, une levée de fonds ou par la vente de billets ou autre forme de financement. Les revenus générés leur permettront de combler une partie des coûts

pour leur participation à la 29^e conférence du Folk Alliance International qui se tiendra à Kansas City au Missouri (États-Unis) du 15 au 19 février 2017. Leur vitrine officielle sera le vendredi 17 février à 18 heures 15 d'une durée de 30 minutes.

Résolution n° 17-01-007

**Ressource pour personnes handicapées
Abitibi-Témiscamingue / Abitibi-Ouest et
Nord du Québec – Demande de contribution
financière au 20^e Téléthon régional**

Attendu que la *Ressource* retourne aux personnes handicapées, en aide et services, 100 % des argents du *Téléthon régional*, dont l'objectif est de quatre cent mille dollars (400 000 \$);

Attendu que l'objectif pour la région de l'Abitibi-Ouest est de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$);

Considérant que la *Ressource* répond annuellement à plus de six mille (6 000) demandes individuelles chaque année;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal n'autorise pas de contribution financière puisque toute la population sera sollicitée par l'organisme par l'entremise de la diffusion d'un téléthon sur les ondes de CKRN Télévision.

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES A PAYER**

Résolution n° 17-01-008

**Rapport des dépenses et reddition des
comptes à payer au 31 décembre 2016**

Attendu que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

Attendu que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

Attendu que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

Attendu qu' une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

Considérant *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 décembre 2016, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de quarante-deux mille six cent quarante-et-un dollars et quarante-trois cents (42 641.43 \$);

Que la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de cent vingt-trois mille six cent trente et un dollars et trente-six cents (123 631.36 \$);

Que la liste des salaires versés au 31 décembre 2016, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt mille huit cent trente et un dollars et cinquante et un cents (20 831.51 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées susmentionnées.

→ **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports. L'ajout d'un point à l'ordre du jour est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, concernant le fait qu'il est l'élu mandaté en tant que responsable des bâtiments municipaux et qu'il devrait avoir en sa possession les clés de ces bâtiments afin d'y avoir accès. La modification à l'ordre du jour est acceptée par un vote unanime. Le point 10.8 est ajouté.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Résolution n° 17-01-009

Abrogation de la résolution no 16-11-345

Attendu que le montant approuvé de la révision budgétaire 2016 de l'*Office municipal d'habitation* (OMH) mentionnée à la résolution n° 16-11-345 est erroné;

Attendu que le montant approuvé est de deux mille neuf cent quarante dollars (2 940 \$) et aurait dû être de deux mille neuf cent seize dollars (2 916 \$);

Considérant qu' une telle modification ne peut être apportée à une résolution puisque ceci en modifie la décision;

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal abroge la résolution n° 16-11-345 et qu'une nouvelle résolution d'approbation sera prise pour l'approbation de la révision budgétaire de l'OMH du 3 octobre 2016.

Résolution n° 17-01-010

OMH – Approbation de la révision budgétaire 2016 du 3 octobre 2016

Il est proposé par le conseiller Fernand Fillion, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que les membres du conseil de la municipalité de Palmarolle approuvent la révision budgétaire 2016 de l'OMH en date du 3 octobre 2016, pour lesquels la participation révisée de la municipalité est de deux mille neuf cent seize dollars (2 916 \$).

Résolution n° 17-01-011

OMH – Approbation de la révision budgétaire 2016 du 5 décembre 2016

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que les membres du conseil de la municipalité de Palmarolle approuvent la révision budgétaire 2016 de l'OMH en date du 5 décembre 2016, pour lesquels la participation révisée de la municipalité est de deux mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars (2 992 \$).

Résolution n° 17-01-012

OMH – Approbation du budget 2017

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que les membres du conseil de la municipalité de Palmarolle approuvent le budget de 2017 de l'*Office municipal d'habitation* (OMH) en date du 14 novembre 2016, au montant de seize mille quatre cent quatre-vingt-treize dollars (16 493 \$).

Résolution n° 17-01-013

**Maison des jeunes de La Sarre / Comité
Jeunesse en milieu rural d'Abitibi-Ouest–
Demande de soutien financier**

Attendu que le 22 novembre 2016, la *Maison des jeunes* de La Sarre et le *Comité Jeunesse en milieu rural d'Abitibi-Ouest* ont fait une demande de soutien financier estimé à environ deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) afin de pouvoir fournir un animateur pour notre local des jeunes pour l'année 2017;

Attendu qu' à la résolution n° 16-12-361, ce montant a été refusé, mais la participation de la municipalité a été établie à deux cent cinquante dollars (250 \$);

Attendu qu' en 2015, à la résolution n° 113-15, la participation de la municipalité avait été établie à mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quinze cents (1 398.15 \$) qui correspondait au montant exact demandé afin de pouvoir fournir un animateur pour les cinq (5) jeunes de Palmarolle pour l'année 2015;

Considérant que le montant offert de 250 \$ par la municipalité à la résolution 16-12-361 est insuffisant pour assurer un animateur pour l'année 2017 pour les activités au local qui compte maintenant huit (8) jeunes;

Considérant que la fin de l'entente avec *Québec en forme privée* les *Comités jeunesse en milieu rural* (CJMR) d'environ 15 000 \$ à 25 000 \$ mille dollars par année réparti entre les sept (7) comités d'Abitibi-Ouest;

Considérant que sans soutien financier la *Maison des Jeunes de La Sarre* et le *Comité Jeunesse en milieu rural* seront dans l'impossibilité de fournir un animateur et par conséquent, le local des jeunes de Palmarolle devra fermer ses portes aux huit (8) jeunes qui le fréquentent régulièrement;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise un soutien financier au *Comité Jeunesse en Milieu rural d'Abitibi-Ouest* au montant de mille deux cent cinquante dollars (1 250 \$), incluant la contribution de deux cent cinquante dollars (250 \$) autorisée à la résolution 16-12-361, pour le maintien d'un animateur et des activités au local des jeunes de Palmarolle pour l'année 2017.

Que le conseil municipal suggère fortement aux jeunes utilisateurs du local de faire la publicité et la promotion du local et de leurs activités afin de trouver du financement et ainsi s'impliquer dans la communauté et démontrer leur motivation à conserver leur local et ses activités.

Résolution n° 17-01-014

Embauche d'un brigadier suppléant

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Roger Lacroix en tant que brigadier suppléant afin de remplacer madame Doris Labbé, brigadière actuelle, lorsque celle-ci est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions en cas de maladie ou autre empêchement. Monsieur Lacroix sera rémunéré au même salaire et aux mêmes conditions de travail que madame Labbé.

Résolution n° 17-01-015

Embauche d'un concierge pour le Centre municipal

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal entérine l'embauche de monsieur Éric Longuépée, domicilié à La Sarre, à titre de concierge pour l'entretien des salles du Centre municipal, et ce depuis le 20 décembre 2016. Il sera rémunéré selon le *Guide des employés municipaux de Palmarolle* pour le poste spécifique à l'entretien ménager.

Résolution n° 17-01-016

Autoriser la MRC à procéder à des appels d'offres

Résolution autorisant la MRC d'Abitibi-Ouest à procéder à des appels d'offres pour et au nom de la municipalité de Palmarolle.

Attendu que les municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest désirent, dans un premier temps, dresser l'état de situation quant à l'opportunité de mettre en commun une partie ou l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;

Attendu qu' à cette fin, il y a lieu d'établir un diagnostic sur l'offre de service en matière de sécurité incendie;

Attendu que ce premier mandat requiert l'expertise d'un professionnel pouvant établir différentes valeurs et données comptables;

Attendu que suite à la réalisation de ce premier mandat, différents scénarios visant à modifier ou non le modèle organisationnel des services incendie pourront être élaborés;

Attendu qu' un deuxième mandat requiert l'expertise d'un professionnel détenant une expérience variée au sein de services incendie et plus spécifiquement en matière de modèle organisationnel des services incendie;

Attendu que tout modèle proposé est à titre d'élément d'aide à la prise d'une éventuelle décision;

Attendu la compétence exclusive des municipalités en la matière;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil de la municipalité de Palmarolle autorise la MRC d'Abitibi-Ouest à procéder à des appels d'offres aux fins des mandats ci-haut précisés pour et au nom de la municipalité de Palmarolle.

Résolution n° 17-01-017

Autorisation pour l'obtention des clés des bâtiments municipaux

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accepte que le conseiller Jeannot Goulet, qui a le mandat d'assurer le bon entretien et la sécurité des lieux de tous les bâtiments municipaux, de lui confier la responsabilité d'avoir en sa possession toutes les clés de tous les bâtiments municipaux, et ce, jusqu'à la fin de son mandat de conseiller, ou de son mandat de responsable des bâtiments municipaux.

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE REGLEMENTS**

Aucun avis de motion n'a été énoncé.

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

Aucun point n'a été discuté.

→ **LEVÉE DE LA SEANCE**

Résolution n° 17-01-018

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que la séance soit levée à 21 heures et 37 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Marcel Caron
Maire

Carole Samson
Directrice générale
Secrétaire-trésorière